



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2022

N° C20_01_2022_09 - Associations Petite Enfance Enfance Jeunesse du territoire - Versement par anticipation avant la rédaction des conventions triennales d'objectifs

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	65	14	78	11

Pour : 78	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 1
-----------	----------------	------------	------------------------

Madame Marylène PICARD ne participe pas au vote.

Date de convocation :

L'an deux mille vingt deux, le vingt janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celle-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CAQUINEAU Emmanuel, GOUINAUD Eric, DE CONINCK Christine, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, DURGAND François, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, BONNET Christian, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, RICHARD Yoann, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BELAUD Bernard (pouvoir donné à BERTON Jacques), CACLIN Philippe (pouvoir donné à PICHON Gilles), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à SAINTIER Marie-Emmanuelle), COLLET Gérard (pouvoir donné à BALLAND Cyril), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à GIRAULT Anne), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, FERRÉ Nicolas, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Christian, RACINE Eric, THIBAUT Evelyne, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Associations Petite Enfance Enfance Jeunesse du territoire - Versement par anticipation avant la rédaction des conventions triennales d'objectifs

Considérant que les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations Les Enfants d'Abord, Belle et Lambon et CSC du Mellois prennent fin au 31 décembre 2021 ;

Considérant depuis le 31 décembre 2020, la fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) - Poitou pour lequel la communauté de communes était gestionnaire ;

Considérant le retour tardif de la CAF et la MSA sur la mise en place des nouveaux dispositifs en remplacement du CEJ et des nouvelles modalités financières ;

Considérant la nécessité d'une continuité des actions mises en place par ces associations en direction de la Petite Enfance et Enfance Jeunesse durant l'année 2022,

Considérant aussi que, dans l'attente :

- du travail d'harmonisation sur l'ensemble des conventions faites aux associations Petite Enfance Enfance Jeunesse du territoire ;
- de la décision sur le choix du rythme hebdomadaire mis en place à compter de la rentrée 2022 (sauf pour les enfants d'Abord qui n'est pas concerné) ;
- et de la signature des nouvelles conventions triennales signées courant 2022 avec les associations ;

Il convient de réaliser le versement par anticipation de la somme de :

- 5 000 € à l'association Les Enfants d'Abord,
- 21 000 € à l'association Belle et Lambon et au CSC du Mellois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER un versement par anticipation à la nouvelle convention triennale d'objectifs qui sera signée courant 2022 aux associations selon les conditions suivantes, les crédits nécessaires étant inscrits au budget :
 - Les Enfants d'Abord, à hauteur de 5 000 €,
 - Belle et Lambon à hauteur de 21 000 €,
 - CSC du Mellois à hauteur de 21 000 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET